

## RAPPORT D'ÉVALUATION – 1<sup>ER</sup> CYCLE

**Université de Bretagne Occidentale - UBO**  
Projet d'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle  
pour le contrat 2022 – 2027

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**

**VAGUE B**

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 28/05/2021

Rapport publié le 26/10/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Corinne Jung, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Présentation

L'UBO décline sa nouvelle offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle en cinq domaines : Arts, Lettres, Langues (ALL), Sciences humaines et sociales (SHS), Droit, Économie, Gestion (DEG), Sciences et techniques (ST) et Santé. Dans le domaine ALL, l'UBO propose quatre licences ; dans le domaine SHS, 12 licences et trois licences professionnelles (LP) ; dans le domaine DEG, cinq licences, 10 LP et quatre bachelors universitaires de technologie (BUT) ; et enfin dans le domaine ST, huit licences, 21 LP et quatre BUT. Quant au domaine Santé, l'UBO y propose trois diplômes de formation générale (DFG) structurés, en 1<sup>ère</sup> année, autour d'un parcours d'accès spécifique santé (PASS). L'ensemble de ces formations est porté par les cinq UFR suivantes : la Faculté des Lettres et sciences humaines, la Faculté des Sciences et techniques et la Faculté de Médecine et sciences de la Santé, par les deux IUT de Quimper et Brest-Morlaix, ainsi que par l'Institut d'administration des entreprises de Brest (IAE) et l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG).

Pour son prochain contrat, l'UBO a décidé de fermer la licence *Humanités* et la LP *Métiers des arts culinaires et de la table* dans le domaine SHS, la LP *Gestion des organisations de l'économie sociales et solidaires* dans le domaine DEG et cinq LP dans le domaine ST : *Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement ; Gestion et maintenance des installations énergétiques ; Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement ; Métiers de la santé : nutrition, alimentation ; Productions végétales*. Elle a aussi décidé de fermer la LP *Productions animales* inscrite dans le domaine *Sciences de la mer et du littoral*, ce qui fait disparaître ce champ de son offre 1<sup>er</sup> cycle. Cela interroge car l'offre de formation 1<sup>er</sup> cycle, plutôt bien implantée dans son territoire, présente quelques parcours de LP avec l'empreinte de la « mer ».

L'UBO est en partenariat avec les Universités de Rennes 1 et 2, l'Université de Bretagne Sud (UBS) et l'Académie de Bretagne pour le projet BRIO (AAP PIA 3 Territoires d'innovation pédagogique). De plus, l'UBO travaille avec les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) du Département pour l'universitarisation de leurs formations.

Suite à l'extinction de la ComUE Université Bretagne Loire, une Alliance universitaire de Bretagne (AUB) entre l'UBO, l'UBS et l'ENIB (École nationale d'ingénieurs de Brest) a été créée ; au sein de celle-ci, l'UBO et l'UBS coordonnent leur formation STAPS et demandent deux des quatre mentions de licence en co-accréditation.

On peut citer différents partenariats avec des branches professionnelles : le CHRU pour les formations dans le domaine de la santé, le Campus mondial de la mer, le Technopôle Brest Iroise, la Station biologique de Roscoff pour des formations dans le domaine des « enjeux environnementaux d'une économie bleue », le CMQ Industrie de la mer pour des formations orientées vers les métiers de la mer, le GRETA pour la FTLV. On peut citer aussi des partenariats avec les acteurs culturels pour des formations à destination des milieux culturels (L Arts). De plus, quelques partenariats avec des lycées permettent de développer des parcours adhoc en LP. Enfin des partenariats avec des CFA permettent le développement de l'alternance. On peut citer : les CFAI de Brest, de Lorient, de Redon et du Havre ainsi que l'Ifria Ouest et l'ISFFEL.

En septembre 2021, l'UBO ouvrira la première année de huit BUT qui correspondent à la transformation de ses huit DUT. Le passage de deux à trois ans de ces formations entraîne l'intégration de plusieurs LP par les BUT à la rentrée de 2023. L'UBO présente une liste de LP ou de parcours de LP devenant des BUT, sans que l'on sache si elle est exhaustive.

Ainsi dans le domaine ST,

- la LP *Métiers de l'industrie : conception de produits industriels* et le parcours *Production gestion industrielle* de la LP *Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels* intégreront le BUT *Génie mécanique et productive* ; les autres parcours de cette deuxième LP s'inscrivent dans l'offre sous la forme de trois nouvelles mentions en création ;
- les LP *Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle* et *Métiers de l'énergie et de l'électricité* intégreront le BUT *Génie électrique et informatique industrielle* ;
- la LP *Bio-industries et biotechnologies* et le parcours *Métiers du conseil en élevage* de la LP *Agronomie* intégreront le BUT *Génie biologique* ; l'autre parcours de cette dernière LP perdure sous la mention *Agronomie*. Quant à la LP *Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation*, les informations fournies sont discordantes.

Dans le domaine DEG, les LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients* et *Management des activités commerciales* intégreront le BUT *Gestion des entreprises et des administrations*.

Les LP s'inscrivant comme parcours de BUT ne figurent pas dans la liste des avis formulés.

Alors que certaines LP pourraient se superposer intégralement ou partiellement avec les parcours de BUT *Gestion administrative et commerciale des organisations* et *Génie civil et construction durable*, l'Université déclare ces deux BUT comme « sans objet », signifiant qu'aucune LP n'est sensée s'y intégrer. Quant aux deux autres BUT *Techniques de commercialisation* et *Gestion Logistique et transport*, ils ne sont même pas référencés dans ce même document. On conçoit ainsi qu'il est possible que certaines mentions ou parcours de LP intègrent des BUT, mais les différents documents ne permettent pas d'établir clairement les liens. On note par ailleurs que ces formations sont souvent citées par l'intitulé de leur parcours (et pas de leur mention) ce qui rend l'analyse extérieure très complexe à réaliser.

## Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle

Les documents présentés manquent d'informations concrètes quant aux orientations stratégiques. Les objectifs à atteindre, les moyens et les étapes pour y arriver, un échéancier par exemple, une ligne directrice, tout cela n'apparaît pas clairement. On trouve des propos génériques, des intentions de faire mais pas d'éléments concrets définis par une gestion de projet. Pourtant, cela serait primordial pour piloter la mise en place des grands chantiers : réforme des études de santé, création des BUT, personnalisation des parcours de licence, etc.

Pendant on soulignera que trois enjeux sont mis en avant. Il s'agit du renforcement des langues vivantes (pour non spécialistes), de l'intégration de modules « Sea-EU » soutenus par l'Université européenne éponyme et des innovations pédagogiques. Ces enjeux nécessitent de fixer des objectifs à atteindre et de définir une démarche sous forme d'étapes successives. Or, on ne retrouve pas dans les fiches des licences les premières étapes d'une telle démarche.

D'autres actions implicites au service de la réussite étudiante (Bac -3/+3, « oui-si », prise en compte de la réforme du bac, soutien à la professionnalisation), sur lesquelles les équipes pédagogiques travaillent déjà, ne sont pas mises en avant, ni en termes d'objectifs, ni en termes de déclinaison concrète. Pour le prochain contrat, une licence et plusieurs LP seront fermées et plusieurs LP seront ouvertes. Le processus qui a conduit à ces fermetures et ouvertures de mentions n'est pas explicité ; pourtant, il fait partie du pilotage opérationnel de l'offre.

L'établissement devrait se poser la question de l'opportunité de l'ouverture de mentions ou du développement de parcours distincts par rapprochement de mentions dans un contexte de redéfinition des formations (construction par compétences, DUT/BUT...), superposé à un contexte de tension budgétaire qui apparaît à la lecture des fiches de licence. On note toutefois que l'université s'est dotée d'un outil de pilotage centralisé, AmetyS, qui devrait lui permettre de mieux maîtriser la soutenabilité de son offre de formation.

L'offre de formation en santé, y compris l'universitarisation des formations en soins infirmiers portées par les IFSI, est certes intégrée aux objectifs de manière satisfaisante, mais là encore des jalons auraient pu être définis.

Pourtant la structure de pilotage institutionnelle de l'UBO est bien présente. Elle s'est construite progressivement lors des précédents contrats. Elle s'appuie sur le travail de la CFVU, de la DEVE (Direction des études et de la vie étudiante) et du conseil des directeurs de composantes. De plus, une « team formation » composée du vice-président formation et des directeurs des services en lien avec la formation verra son rôle renforcé pendant le prochain contrat. Il appartient à cette structure de s'approprier les différents sujets et de mettre en place une démarche constructive pour atteindre des objectifs précis.

L'UBO a veillé, par la sectorisation disciplinaire, à ce que la composition de la CFVU, reflète l'identité de la communauté universitaire. Le taux moyen de présence des élus s'élève à 80 %, ce qui témoigne d'un engagement réel. A priori, ses missions sont clairement définies et l'UBO identifie précisément les apports réguliers de cette commission. On peut souligner que les étudiants élus à la CFVU sont présents aux différentes commissions et qu'ils participent aux débats.

En ce qui concerne l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants, l'UBO a construit un questionnaire qui semble peiner à remplir son rôle. Consciente du problème, l'UBO a prévu de reprendre ce travail avec l'accompagnement du Service d'ingénierie, d'appui et de médiatisation pour l'enseignement (SIAME). Cependant, pour s'assurer qu'à l'issue du contrat, un nombre défini de mentions aura introduit cette démarche, un calendrier, par exemple, aurait pu être précisé pour concrétiser la volonté de l'établissement en la matière.

Pour l'UBO, ce sont principalement les conseils de perfectionnement qui favorisent la participation de la recherche et du monde socio-économique et culturel au pilotage des formations. Or, le lien formation-recherche aurait mérité d'être davantage explicité. Dans le premier cycle, on aurait attendu par exemple des UE d'initiation à la recherche ou des projets bibliographiques.

Pour les conseils de perfectionnement, l'UBO a défini un cadre souple sur la composition, la fréquence des réunions, les missions et les attendus de ces conseils. Le processus de suivi est renforcé au niveau central.

Toutefois, aucune information n'est fournie sur un cadrage déjà formalisé ou en construction, alors que cela aurait mérité d'être mis en avant.

La participation des professionnels à la définition des contenus et les volumes de leur intervention dans les enseignements ne sont pas davantage précisés, pourtant il s'agit d'un élément primordial, en particulier pour les LP, et ce encore davantage dans le contexte de leur transformation et intégration en BUT.

L'UBO coordonne ses licences via des portails d'entrée pour les nouveaux étudiants. Il s'agit d'une construction très intéressante qu'il conviendrait d'expliquer en précisant les formations concernées, l'étendue et le fonctionnement de ces portails et surtout les évolutions liées aux nouveaux profils de bacheliers. Par ailleurs, lorsque des enseignements sont mutualisés, l'UBO a défini une règle pour l'écart possible du nombre d'ECTS entre ces enseignements, alors que l'on pourrait attendre qu'il soit identique pour un enseignement mutualisé entre plusieurs formations.

L'UBO n'a pas présenté d'autres formes de coordination de formation ou d'équipe pédagogique que les portails précédemment évoqués, alors que l'évaluation du bilan insistait sur l'urgence à articuler les PASS / L.AS (licence accès santé). Cette coordination est certes annoncée mais sans précision.

L'UBO encourage ses équipes pédagogiques à faire évoluer leurs pratiques professionnelles par l'innovation et l'hybridation des enseignements ou la flexibilisation des parcours, en répondant à des appels à projets et en organisant les assises de la pédagogie.

Pour réaliser le suivi de son offre de formation, l'UBO s'est dotée d'outils pour construire des indicateurs de réussite et d'insertion professionnelle. L'appropriation de ces indicateurs par les directions de composantes et par les scolarités se fait progressivement et donne lieu à des échanges en conseil des directeurs de composante ou réunion de responsables de scolarité. L'UBO souhaite que ces indicateurs soient aussi analysés en conseil de perfectionnement par les équipes pédagogiques. Cependant, l'analyse en matière de forces et de faiblesses de l'offre de formation n'est pas présentée, ce qui rend difficile pour l'UBO d'afficher une stratégie d'évolution, déclinée en plan d'actions et d'orientations à plus long terme.

Le rapport d'évaluation du bilan alertait l'UBO sur l'absence de démarche d'assurance qualité structurée. Cette fois encore, pour le projet, aucun élément ne permet de penser qu'une démarche d'assurance qualité va se mettre en place au prochain contrat alors que le processus d'accréditation impose clairement aux établissements la mise en place d'une telle démarche.

## Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle

Les inscriptions se font en ligne avec une dématérialisation des pièces justificatives. De nombreux dispositifs d'accueil sont déjà mis en place, en particulier ceux qui concernent l'orientation à destination des lycéens. Enfin, l'accompagnement des étudiants tout au long de leurs études en tenant compte de leur spécificité et diversité est un point fort de l'UBO qu'il faut souligner. Cependant, l'UBO ne précise pas comment ses dispositifs vont évoluer ou être pérennisés. On regrette aussi que le dispositif d'accueil des « oui-si » soit toujours peu détaillé dans le texte. Sans en avoir les détails, on peut cependant penser que BRIO saura répondre aux problématiques d'orientation des nouveaux bacheliers.

L'organisation globale de l'offre de formation (les déclinaisons en semestres, les parcours de formation, les UE capitalisables et l'attribution des ECTS, les blocs de connaissances et de compétences, les majeures-mineures, etc.) n'est pas présentée. D'ailleurs, des explications sur le fonctionnement des majeures-mineures et des portails, sur l'individualisation des parcours auraient été un atout pour la compréhension de ce projet.

Il est aussi précisé que les formations sont construites avec un portail qui suggère une progressivité et donne à l'étudiant le choix à la fin de la deuxième année entre deux mentions de licence et une mention de LP. Ce principe particulièrement intéressant n'est pas étayé dans les fiches des licences, exceptées les trois mentions STAPS (*Éducation et motricité ; Entraînement sportif ; Management du sport*). D'ailleurs, pour parvenir à proposer ce choix entre deux licences et une LP aux étudiants, un socle commun composé de 25 à 45 ECTS sur six semestres est expliqué. Néanmoins, un peu plus loin, ce socle devient exactement 36 ECTS (soit 6/semestre). Dans ces conditions, il est impossible de comprendre quelle est la réalité concrète de ce socle commun et d'en apprécier son fonctionnement.

Bien que non présentée ainsi, on observe deux mentions de licence, dites « suspendues » car n'offrant qu'une troisième année de formation et ne permettant pas de prendre en compte la continuité du parcours des étudiants. Il s'agit des licences *Administration publique* et *Gestion*. Elles auraient dû s'inscrire clairement dans le cadrage majeure/mineure ou être un parcours au sein d'autres mentions. L'approche par compétences devrait aider à construire ces parcours en trois ans par le rapprochement des équipes pédagogiques en charge de la réflexion sur la progressivité des attendus de formation, des pratiques pédagogiques à mettre en œuvre et des évaluations des acquis des étudiants.

La mise en place de la coordination des L.AS devra être effective très rapidement afin d'asseoir la mise en œuvre de cette réforme soutenue par l'établissement, pour garantir une approche harmonisée et une réussite des étudiants dans leur projet de formation.

La politique de l'UBO en matière de description en compétences, de langues, de stages, d'innovations pédagogiques, de numérique et d'international est le point fort de ce projet. L'objectif d'une construction des mentions et parcours de licence par référentiel de compétences et blocs de compétences est défini et argumenté. Le SIAME qui est déjà un service support pour les équipes pédagogiques pour la construction de cet objectif se verra conforté dans ce rôle. D'ailleurs, dans le bilan, des formations ont déjà fait la preuve que cette démarche était déjà à l'œuvre. Cependant, aucun plan de progression ni échéancier ne sont donnés à lire.

Améliorer les compétences en langues des étudiants, dynamiser la pratique des stages ou expérience professionnelle, renforcer les échanges internationaux sont des ambitions clairement énoncées pour lesquelles l'UBO se dote de moyens concrets. L'UE « expérience professionnelle » offrant la possibilité d'un stage ou la construction du projet professionnel de l'étudiant est très intéressante dans sa construction et ses objectifs. La carte mobilité Erasmus est un élément concret très positif matérialisant la volonté d'accompagnement à l'internationalisation des parcours étudiants. Cependant, on regrette qu'il n'y ait aucune référence à la lutte contre le plagiat ou encore à la certification en langues vivantes, qui devient une obligation réglementaire et qui paraîtrait cohérente avec la stratégie de l'établissement.

Un cadre précis est défini pour les modalités de contrôle des connaissances et les différents règlements des études. Un travail est en cours pour harmoniser les pratiques grâce, entre autres, à l'usage d'une plateforme numérique. Ce souci d'harmonisation se retrouve pour la délivrance des suppléments au diplôme. La question de l'évaluation des compétences suite à la mise en place des blocs de compétences n'est pas évoquée.

## Les formations

Domaine / Champ : Arts, Lettres, Langues

| Intitulé de la formation  | GL/L/LP | Établissement(s)                   | Avis sur l'accréditation                           |
|---|---------|------------------------------------|--|
| Arts  | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |
| Langues étrangères appliquées                                   | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |
| Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |
| Lettres   | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |

Domaine / Champ : Droit, économie, gestion

| Intitulé de la formation                         | GL/L/LP | Établissement(s)                   | Avis sur l'accréditation  |
|--|---------|------------------------------------|---|
| Administration économique et sociale             | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable  |
| Administration publique                          | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé.<br>L3 suspendue qui ne s'intègre pas dans une approche par compétences d'un cycle en 3 ans. Pourrait être transformée en parcours dans une des licences du portail DEG, AES en particulier.               |
| Droit  | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable  |
| Économie, gestion                                | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable  |
| Gestion  | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé.<br>L3 suspendue qui ne s'intègre pas dans une approche par compétences d'un cycle en 3 ans. Pourrait être transformée en parcours dans une des licences du portail DEG, Économie, gestion en particulier. |
| Assurance, banque, finance : chargé de clientèle | LP      | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable  |

|  |    |                                    |  |
|--|----|------------------------------------|--|
| Commerce et distribution                                     | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé.<br>Formation portée par un IUT. Vocation à intégrer un BUT - décision non encore arbitrée. |
| Logistique et pilotage des flux                              | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Métiers de la GRH : assistant                                | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé.<br>Formation portée par un IUT. Vocation à intégrer un BUT - décision non encore arbitrée. |
| Métiers de l'entrepreneuriat                                 | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé<br>Formation portée par un IUT. Vocation à intégrer un BUT - décision non encore arbitrée.  |
| Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Métiers du commerce international                            | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé<br>Formation portée par un IUT. Vocation à intégrer un BUT - décision non encore arbitrée.  |
| Métiers du notariat  | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |

## Domaine / Champ : Sciences humaines et sociales

| Intitulé de la formation         | GL/L/LP | Établissement(s)                   | Avis sur l'accréditation                           |
|----------------------------------|---------|------------------------------------|--|
| Géographie et aménagement        | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable                                     |
| Histoire                         | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |
| Histoire de l'art et archéologie | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |
| Philosophie                      | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |
| Psychologie                      | L       | Université de Bretagne Occidentale | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée. |
| Sciences de l'éducation          | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable                                     |

|   |    |   |  |
|---|----|---|--|
| Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie                                  | L  | Université de Bretagne Occidentale                            | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.   |
| Sociologie  | L  | Université de Bretagne Occidentale                            | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.   |
| STAPS - Activité Physique Adaptée et Santé                                      | L  | Université de Bretagne Occidentale<br>Université Bretagne Sud | Avis favorable   |
| STAPS - Éducation et Motricité  | L  | Université de Bretagne Occidentale                            | Avis favorable   |
| STAPS - Entraînement sportif  | L  | Université de Bretagne Occidentale<br>Université Bretagne Sud | Avis favorable   |
| STAPS - Management du Sport   | L  | Université de Bretagne Occidentale                            | Avis favorable   |
| Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs | LP | Université de Bretagne Occidentale                            | Avis réservé.<br>En l'absence de visibilité sur les parcours de BUT demandés par l'université, l'attention est attirée sur un risque potentiel de concurrence interne. |
| Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques                    | LP | Université de Bretagne Occidentale                            | Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.   |
| Métiers du tourisme et des loisirs  | LP | Université de Bretagne Occidentale                            | Avis réservé.<br>En l'absence de visibilité sur les parcours de BUT demandés par l'université, l'attention est attirée sur un risque potentiel de concurrence interne. |

## Domaine / Champ : Sciences et technologies

| Intitulé de la formation   | GL/L/LP | Établissement(s)                   | Avis sur l'accréditation |
|--|---------|------------------------------------|--------------------------|
| Informatique   | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable           |
| Mathématiques  | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable           |
| Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable           |
| Physique, chimie   | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable           |
| Sciences de la terre   | L       | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable           |

|   |    |                                    |  |
|---|----|------------------------------------|--|
| Sciences de la vie  | L  | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Sciences pour l'ingénieur   | L  | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Sciences sanitaires et sociales   | L  | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Agencement  | LP | Université de Bretagne Occidentale | Création<br>Avis favorable   |
| Agronomie   | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé.<br>Formation portée par un IUT. Un parcours annoncé comme intégrant un BUT.<br>Aucune information pour l'autre.  |
| Aménagement paysager : conception, gestion, entretien                           | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Bois et ameublement   | LP | Université de Bretagne Occidentale | Création issue d'une restructuration.<br>Avis favorable  |
| Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation              | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé.<br>Formation portée par un IUT. Vocation à intégrer un BUT - décision non encore arbitrée.   |
| Matériaux et structures : fonctionnalisation et traitement des surfaces         | LP | Université de Bretagne Occidentale | Création issue d'une restructuration<br>Avis réservé<br>Aucun argumentaire relevant de la fonctionnalisation et chimie des surfaces adossé au département GMP et aucun argumentaire sur le secteur professionnel en demande. |
| Métiers de la santé : technologies  | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis réservé.<br>Formation portée par un IUT. Vocation à intégrer un BUT - décision non encore arbitrée.   |
| Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués                   | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux | LP | Université de Bretagne Occidentale | Avis favorable   |
| Métiers de l'industrie : industrie aéronautique                                 | LP | Université de Bretagne Occidentale | Création issue d'une restructuration.<br>Avis favorable  |

|  |    |                                       |   |
|--|----|---------------------------------------|---|
| Métiers de l'industrie :<br>industrie navale et<br>maritime                            | LP | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis favorable  |
| Métiers de l'industrie :<br>mécatronique,<br>robotique                                 | LP | Université de Bretagne<br>Occidentale | Création issue d'une<br>restructuration.<br>Avis favorable  |
| Métiers de l'industrie :<br>métallurgie, mise en<br>forme des matériaux et<br>soudage  | LP | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis favorable  |
| Métiers du BTP :<br>bâtiment et<br>construction  | LP | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis réservé.<br>Formation portée par<br>un IUT. Vocation à<br>intégrer un BUT -<br>décision non encore<br>arbitrée.  |
| Métiers du BTP :<br>performance<br>énergétique et<br>environnementale des<br>bâtiments | LP | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis réservé.<br>Formation portée par<br>une UFR. En l'absence<br>de visibilité sur les<br>parcours de BUT<br>demandé par<br>l'université, l'attention<br>est attirée sur un risque<br>potentiel de<br>concurrence interne. |
| Qualité, hygiène,<br>sécurité, santé,<br>environnement                                 | LP | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis favorable  |

## Domaine / Champ : Santé

| <b>Intitulé de la formation</b> | <b>GL/L/LP</b> | <b>Établissement(s)</b>               | <b>Avis sur l'accréditation</b> |
|---------------------------------|----------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| DFG sciences<br>médicales       | GL             | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis favorable                  |
| DFG sciences<br>odontologiques  | GL             | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis favorable                  |
| DFG sciences<br>maïeutiques     | GL             | Université de Bretagne<br>Occidentale | Avis favorable                  |

## Observations de l'établissement



Université de Bretagne Occidentale

Brest, 22 septembre 2021

Vous trouverez ci-dessous les observations concernant le rapport d'évaluation – 1<sup>er</sup> cycle dans le cadre du projet d'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle pour le contrat 2022 – 2026.

Le président

Matthieu GALLOU



Page 4 :

*Alors que certaines LP pourraient se superposer intégralement ou partiellement avec les parcours de BUT Gestion administrative et commerciale des organisations et Génie civil et construction durable, l'Université déclare ces deux BUT comme « sans objet », signifiant qu'aucune LP n'est sensée s'y intégrer. Quant aux deux autres BUT Techniques de commercialisation et Gestion Logistique et transport, ils ne sont même pas référencés dans ce même document. On conçoit ainsi qu'il est possible que certaines mentions ou parcours de LP intègrent des BUT, mais les différents documents ne permettent pas d'établir clairement les liens. On note par ailleurs que ces formations sont souvent citées par l'intitulé de leur parcours (et pas de leur mention) ce qui rend l'analyse extérieure très complexe à réaliser.*

Observation UBO : l'assertion selon laquelle "l'Université déclare ces deux BUT comme « sans objet », signifiant qu'aucune LP n'est sensée s'y intégrer." nous semble erronée. L'IUT de Brest-Morlaix travaille avec les équipes pédagogiques, les partenaires et le tissu professionnel pour juger de l'opportunité d'intégrer, ou non, des LP à des parcours de bachelor universitaire.

Puisque le travail de concertation et d'étude est en cours, il est impossible d'être précis, d'où la notion "sans objet".

*Pour l'UBO, ce sont principalement les conseils de perfectionnement qui favorisent la participation de la recherche et du monde socio-économique et culturel au pilotage des formations. Or, le lien formation recherche aurait mérité d'être davantage explicité. Dans le premier cycle, on aurait attendu par exemple des UE d'initiation à la recherche ou des projets bibliographiques.*

Observation UBO : Le cadrage de l'offre de formation de l'UBO 2022/2027, voté par le CA du 17/06/21 (cf document joint) répond à cette attente :

- Extrait de la page 10 :

### **2.9 - Initiation à la Recherche**

*Afin de valoriser le lien substantiel entre formation et recherche dans l'enseignement supérieur et de placer les étudiants au plus près des savoirs produits dans les domaines correspondant à leur formation, les enseignements leur permettent de bénéficier des résultats de la recherche et de participer aux activités scientifiques organisées au sein des unités de recherche lorsque cela apparaît possible en fonction du niveau d'études et des objectifs de la formation.» (Art. 10 du CNF). Plusieurs initiatives peuvent être mises en place : stages réalisés en laboratoires et/ou la participation à des colloques ou séminaires, ... Ces initiatives peuvent être complétées par des éléments explicites de méthodologie (Lecture critiques d'articles, écriture de rapports, sensibilisation à l'éthique et à la déontologie, introduction aux controverses...).*

*Pour les conseils de perfectionnement, l'UBO a défini un cadre souple sur la composition, la fréquence des réunions, les missions et les attendus de ces conseils. Le processus de suivi est renforcé au niveau central. Toutefois, aucune information n'est fournie sur un cadrage déjà formalisé ou en construction, alors que cela aurait mérité d'être mis en avant.*

Observation UBO : Le cadrage de l'offre de formation de l'UBO 2022/2027, voté par le CA du 17/06/21, répond à cette attente :

- Extrait de la page 4 :

### **1.1 – Équipes pédagogiques et conseils de perfectionnement**

*[...]Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution obligatoire des conseils de perfectionnement qui doivent avoir une composition qui reste souple en fonction des enjeux et des diplômés (ou groupes de diplômés concernés). Il est proposé au minimum : les responsables de formation, le vice-président en charge des formations (ou son représentant) ou les services universitaires concernés (SUFGA, CAP' AVENIR...), les représentants des étudiants et les acteurs économiques locaux. Il est préconisé que ces conseils se réunissent au minimum une fois par an, analysent l'évaluation des enseignements par les usagers et les différents indicateurs de la formation et produisent un avis motivé transmis au directeur de composante. En cas de manquement à cette obligation, la formation sera suspendue l'année universitaire suivante.*

- Par ailleurs une charte relative au fonctionnement des conseils de perfectionnements doit être votée par les instances de l'UBO avant la fin 2021.

*La participation des professionnels à la définition des contenus et les volumes de leur intervention dans les enseignements ne sont pas davantage précisés, pourtant il s'agit d'un élément primordial, en particulier pour les LP, et ce encore davantage dans le contexte de leur transformation et intégration en BUT.*

Observation UBO : Le cadrage de l'offre de formation de l'UBO 2022/2027, voté par le CA du 17/06/21, répond à cette attente :

- Extrait de la page 4 :

### **1.1 - Équipes pédagogiques et conseils de perfectionnement**

*L'article 3 du CNF rappelle que l'organisation d'une formation (L, Lpro ou M) se construit autour d'un projet de formation cohérent et global, porté par une équipe pédagogique. Cette équipe pédagogique est composée notamment « d'enseignants-chercheurs, d'autres enseignants, des étudiants tuteurs, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé servant d'appui à la formation et chargés d'enseignement qui participent à la formation dans le semestre ou dans l'année de la formation concernée ». Une équipe est principalement constituée par mention, y compris dans le cas de co-accréditation. Le responsable de mention est chargé d'en assurer l'animation. Le rôle de l'équipe pédagogique est pour mémoire : - de concevoir, mettre en œuvre et faire évoluer la formation, - de débattre des évaluations des formations par les étudiants (art 15 CNF), - de participer au conseil de perfectionnement puisque ces derniers réunissent des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel, - l'équipe pédagogique a la responsabilité, d'une part, de la définition de l'articulation de l'expérience professionnelle dans le cursus (place, objectifs...) et, d'autre part, de la validation des sujets (contenu, lieux...), notamment leur lien effectif avec les objectifs de formation et les compétences recherchées (cahier des charges stage annexé au CNF). L'équipe pédagogique est garante de l'aide méthodologique (méthodes de recherche, CV, entretien, lettres de motivation, rédaction, présentation, préparation à la mission, à la connaissance de la structure d'accueil...) apportée en amont du stage qui est une partie intégrante de l'UE expérience professionnelle, - de statuer sur les demandes de dérogation aux parcours types demandées par les étudiants : après accord de l'équipe pédagogique en charge d'une mention, un étudiant peut être autorisé, en fonction de son projet personnel et professionnel, ou dans le cadre d'une réorientation, à suivre un cursus adapté qui n'est pas totalement identique à un parcours type de formation (Art 4 du CNF). Les composantes pédagogiques devront prévoir un responsable de la mention pour le niveau licence et le*

master. Elles pourront prévoir un responsable de parcours type. Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution obligatoire des conseils de perfectionnement qui doivent avoir une composition qui reste souple en fonction des enjeux et des diplômes (ou groupes de diplômes concernés). Il est proposé au minimum : les responsables de formation, le vice-président en charge des formations (ou son représentant) ou les services universitaires concernés (SUFCA, CAP' Avenir...), les représentants des étudiants et les acteurs économiques locaux. Il est préconisé que ces conseils se réunissent au minimum une fois par an, analysent l'évaluation des enseignements par les usagers et les différents indicateurs de la formation et produisent un avis motivé transmis au directeur de composante. En cas de manquement à cette obligation, la formation sera suspendue l'année universitaire suivante.

- Extrait de la page 11 :

### **3.4 - Les intervenants professionnels : praticien du cœur de métier de la Licence professionnelle**

Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à celui de la licence professionnelle (Art 10, arrêté du 6 décembre 2019). Par secteur, il faut entendre « cœur de métier » visé par la licence professionnelle, ces intervenants n'étant comptabilisés que s'ils interviennent dans les UE de ces « cœurs de métier ».

Page 5 :

*Par ailleurs, lorsque des enseignements sont mutualisés, l'UBO a défini une règle pour l'écart possible du nombre d'ECTS entre ces enseignements, alors que l'on pourrait attendre qu'il soit identique pour un enseignement mutualisé entre plusieurs formations.*

Observation UBO : Le cadrage de l'offre de formation de l'UBO 2022/2027, voté par le CA du 17/06/21, répond à cette attente :

- Extrait de la page 5 :

### **1.6 - Mutualisation d'UE**

*La mutualisation des enseignements au sein d'une même mention (tronc commun) implique qu'un même nombre d'ECTS soit attribué à ces enseignements au sein des différents parcours. En cas de mutualisation d'enseignements entre différentes mentions, l'écart entre le nombre d'ECTS délivrés dans les différentes mentions au titre d'un même enseignement ne peut être supérieur à 1.*

*L'organisation globale de l'offre de formation (les déclinaisons en semestres, les parcours de formation, les UE capitalisables et l'attribution des ECTS, les blocs de connaissances et de compétences, les majeures-mineures, etc.) n'est pas présentée. D'ailleurs, des explications sur le fonctionnement des majeures-mineures et des portails, sur l'individualisation des parcours auraient été un atout pour la compréhension de ce projet.*

Observation UBO : Le cadrage de l'offre de formation de l'UBO 2022/2027, voté par le CA du 17/06/21, répond à cette attente :

- Extrait de la page 4

### **1.2 - Unités d'enseignement et éléments constitutifs**

*Un parcours type est un ensemble cohérent d'unités d'enseignements (UE) proposant une progression pédagogique. Les UE sont obligatoires ou optionnelles. Elles doivent être bâties sur une logique de compétences, aussi le recours aux éléments constitutifs (ELP à l'UBO pour ELéments Pédagogiques)*

*d'UE affectés de crédits capitalisables doit rester exceptionnel. Il complexifie la gestion des mutualisations et favorise la segmentation des connaissances. Il est proposé de limiter au maximum les éléments constitutifs, par exemple aux cas où : - l'UE rassemble plusieurs disciplines gérées par des composantes, départements ou services différents. Il s'agit souvent de cas où l'UE est pluridisciplinaire, - l'UE comprend un élément constitutif obligatoire, plus un élément constitutif à choix, - l'UE comprend x éléments constitutifs à choisir parmi une liste.*

- Extrait de la page 5 :

### **1.5 - Crédits et coefficients**

*Par ailleurs, la réglementation impose une échelle des coefficients qu'il est impératif de respecter pour le calcul des moyennes et donc la validation des semestres : - pour une mention de licence, les unités d'enseignement sont affectées de coefficients et de nombres de crédits. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE (art 16, arrêté du 30 juillet 2018), - pour une mention de licence professionnelle, les unités d'enseignement sont affectées d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. De même les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient qui peut varier de 1 à 2. (art 12, arrêté du 6 décembre 2019).[...]*

- Extrait de la page 6 :

### **1.8 - Approche programme et par compétences**

*Nous devons intégrer pleinement l'approche programme et par compétences dans les maquettes d'enseignement et les processus d'évaluation des étudiants. « Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences. » (Art 3, arrêté Licence juillet 2018 et art 3 et 4 de l'arrêté du 6 décembre 2019). Pour chaque parcours, il convient, autant que possible : - d'élaborer le référentiel compétences qui précise les compétences visées ainsi que le niveau de leur développement à différents moments-clés du parcours de formation en s'appuyant sur les référentiels nationaux, - de décliner les blocs et sous blocs de compétences en lien avec les fiches RNCP nationales, - de réaliser la matrice des compétences, qui illustre la contribution de chaque enseignement (UE) aux finalités du programme et la progression des apprentissages tout au long du parcours de formation. Cette approche est un moyen d'aller encore plus loin dans le développement de dispositifs destinés notamment à l'amélioration de la réussite des étudiants de premier cycle, dans le cadre de la loi ORE. Pour accompagner le travail des équipes pédagogiques, l'équipe du SIAME ([www.univ-brest.fr/siame](http://www.univ-brest.fr/siame)) vous propose une méthodologie, des ressources et des outils (Espace Moodle "APC", sur la plateforme : <https://moodlebo.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=2609>), des formations et des accompagnements personnalisés.*

*D'ailleurs, pour parvenir à proposer ce choix entre deux licences et une LP aux étudiants, un socle commun composé de 25 à 45 ECTS sur six semestres est expliqué. Néanmoins, un peu plus loin, ce socle devient exactement 36 ECTS (soit 6/semestre). Dans ces conditions, il est impossible de comprendre quelle est la réalité concrète de ce socle commun et d'en apprécier son fonctionnement.*

Observation UBO : il s'agit d'un socle représentant entre 25 et 45 ECTS sur 6 semestres, correspondant à des blocs de connaissances et de compétences communs à différentes mentions,

permettant un accès à au moins 2 mentions différentes et à une licence professionnelle. Ce socle intègre les 36 ECTS de compétences transversales développées dans des UE relevant de la politique d'établissement (sport, culture, Sea Eu, engagement étudiant, langue, numérique, préparation à la vie professionnelle et expérience professionnelle).

Page 6

*Bien que non présentée ainsi, on observe deux mentions de licence, dites « suspendues » car n'offrant qu'une troisième année de formation et ne permettant pas de prendre en compte la continuité du parcours des étudiants. Il s'agit des licences Administration publique et Gestion. Elles auraient dû s'inscrire clairement dans le cadrage majeure/mineure ou être un parcours au sein d'autres mentions. L'approche par compétences devrait aider à construire ces parcours en trois ans par le rapprochement des équipes pédagogiques en charge de la réflexion sur la progressivité des attendus de formation, des pratiques pédagogiques à mettre en œuvre et des évaluations des acquis des étudiants.*

Observation UBO :

Licence Administration Publique : L'IPAG a depuis toujours, et naturellement, beaucoup de sollicitations de la part d'étudiants et en premier lieu provenant d'autres composantes de l'UBO. Depuis plusieurs années, l'Institut a suggéré et soutenu l'initiative de certaines composantes lorsqu'elles ont souhaité mettre en place lors des formations visant à préparer à l'entrée dans l'administration publique et permettant à leurs étudiants d'entrer en L3 à l'IPAG.

Le projet est donc de « systématiser » ces parcours offerts dans certaines composantes, non pas en les supprimant, mais en en faisant une offre globale pour l'ensemble des étudiants pour une formation de Licence en 3 ans.

L'organisation de la Licence d'Administration Publique en 3 ans reposera sur des UE liées aux programmes des concours administratifs. A des fins d'efficience, et préserver les particularités de certains parcours existants, l'offre reposera notamment sur une mutualisation d'enseignements avec les composantes dont les formations ci-dessus évoquées existent déjà, notamment à l'UFR Lettres et sciences humaines, à l'UFR Droit Sciences Economiques, à l'UFR STAPS ainsi que dans nos IUT (cf document joint).

Licence Gestion : les Fiches RNCP des mentions Economie-Gestion et Gestion sont quasi identiques. Un seul bloc diffère. Il est donc cohérent et conforme aux exigences de soutenabilité de notre offre de s'appuyer sur un portail commun en L1 et L2. L1 et L2 ne sont donc pas la L1 et la L2 Economie Gestion mais bien une L1 et une L2 communes aux deux mentions. Le taux d'encadrement de l'UFR droit sciences économiques justifie que ce portail soit porté par cette UFR. La mention gestion est nécessaire car elle est le vivier de 7 mentions de master au sein de l'IAE. Au vue des statistiques, peu d'étudiants de la mention Economie Gestion poursuivent en master de sciences de gestion à l'IAE. Cela traduit le fait que les deux mentions ne valident pas les mêmes compétences ou ne les valident pas au même niveau.

*Cependant, on regrette qu'il n'y ait aucune référence à la lutte contre le plagiat ou encore à la certification en langues vivantes, qui devient une obligation réglementaire et qui paraîtrait cohérente avec la stratégie de l'établissement.*

Observation UBO : l'UBO est engagée contre le plagiat, afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des publications pédagogiques et scientifiques de ses personnels enseignants et/ou

chercheurs. Une charte a ainsi été approuvée par les conseils centraux de l'UBO dès 2012 (cf document joint) et un outil de détection de plagiat adopté.

Au sujet de la certification en langues, le cadrage de l'offre de formation de l'UBO 2022/2027, voté par le CA du 17/06/21, prévoit ceci :

- Extrait de la page 10 :

### **2.7 - L'acquisition et l'évaluation des compétences linguistiques**

*L'Arrêté licence de 2018 (art. 10) et l'arrêté du 3 avril 2020 (art 22) précisent que l'étudiant doit développer des compétences linguistiques, lui permettant notamment de lire, écrire, comprendre et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante. Évaluées en début de formation universitaire afin d'adapter l'enseignement proposé, ces niveaux compétences devront faire l'objet, au moins pour la langue anglaise, d'une certification externe reconnue au niveau international et par le monde socio-économique avant la fin du premier cycle. L'objectif de l'UBO est de permettre au plus grand nombre de valider le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence en Langues en anglais, favorisant ainsi une mobilité internationale. Chaque parcours-type de formation doit donc nécessairement comprendre un enseignement continu de langue vivante étrangère pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) de 2 ECTS par semestre, coordonné conjointement par l'équipe enseignante des composantes et le Pôle Langues, permettant à l'étudiant de développer ses compétences linguistiques. Si l'obligation de passation d'une certification donne la priorité à la langue anglaise, l'UBO proposera un éventail de langues en adéquation avec les souhaits des étudiants ainsi qu'avec la soutenabilité globale de l'offre. Un dispositif particulier sera mis en place pour les mentions LLCER et LEA qui comportent des enseignements de langues pour spécialistes. Ce dispositif devra, en outre, préparer les étudiants au passage d'une certification en anglais.*

- Extrait de la page 11 :

### **3.5 - L'acquisition et l'évaluation des compétences linguistiques :**

*L'Arrêté licence professionnelle de 2019 et l'arrêté du 3 avril 2020 (art 22) précisent que l'étudiant doit développer des compétences linguistiques, lui permettant notamment de lire, écrire, comprendre et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante. Évaluées en début de formation universitaire afin d'adapter l'enseignement proposé, ces niveaux compétences devront faire l'objet, au moins pour la langue anglaise, de présentation à une certification externe reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique avant la fin du premier cycle. L'objectif de l'UBO est de permettre au plus grand nombre de valider le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence en Langues en anglais, favorisant ainsi une mobilité internationale. Chaque parcours-type de formation doit donc nécessairement comprendre un enseignement continu de langue vivante étrangère pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) de 2 ECTS par semestre, coordonné conjointement par l'équipe enseignante des composantes et le Pôle Langues, permettant à l'étudiant de développer ses compétences linguistiques.*

### **Avis réservé LP commerce et distribution :**

Observation UBO :

Formation portée par un IUT. Vocation à intégrer un BUT - décision non encore arbitrée.

Cette licence professionnelle Commerce et Distribution répond aux besoins des professionnels. La collaboration avec le CFA ISFFEL contribue à répondre aux évolutions constantes des métiers de la distribution.

La réflexion quant à l'intégration à un parcours de BUT est en cours. Elle ne saurait se faire sans l'écoute attentive des attentes des professionnels qui ont fait confiance à l'IUT depuis 20 ans.

Chaque année, entre 25 et 30 alternants suivent cette formation. Les professionnels sont complètement satisfaits. Contrairement aux IUT qui offrent un BUT TC, il n'existe pas à l'IUT de Brest-Morlaix de support pour cette licence professionnelle. Il appartiendra au Conseil d'institut de décider de l'opportunité de maintenir ou de mettre un terme à cette formation.

### **Avis réservé LP agronomie parcours management des organisations agricole**

Observation UBO :

Ce parcours est réalisé en collaboration avec le CFA des Maisons familiales rurales. Si les besoins et les attentes des professionnels sont au rendez-vous de la collaboration entre l'IUT et le CFA, nous envisagerions de maintenir ce parcours.

### **Avis réservé LP Métiers du tourisme et des loisirs**

Observation UBO :

1. L'UBO ne propose aucune autre formation diplômante "Tourisme" dans ses IUT. Le risque de "concurrence interne est donc inexistant.

2. Nos Licences Professionnelles "Conception de produits touristiques et valorisation des territoires" ainsi que "Hébergement et environnement touristiques" sont, certes, ouvertes aux titulaires d'un Bac + 2. Dans les faits, nous recevons extrêmement peu de candidatures émanant d'étudiants des IUT y compris, bien évidemment, des IUT UBO. Concrètement, pour nos promotions 2021-2022, une seule étudiante (LP"Hébergement") sur nos 47 recrutés est issue d'un IUT (DUT GACO de Morlaix UBO). Pour les promotions 2020-2021, aucun de nos 49 étudiants n'était issu d'un IUT. Pour les promotions 2019-2020, 3 étudiants sur 48 au total étaient titulaires d'un DUT, dont 1 seul était issu de l'UBO (1 DUT Carrières sociales de Nantes, 1 DUT GEA de Rennes et 1 DUT Tech de Co' de l'UBO).

Conclusions:

-En trois ans, nous avons recruté 4 étudiants issus d'un IUT sur un total de 144 étudiants, soit 2,77%- parmi ces 4 étudiants, deux seulement étaient issus d'un IUT UBO, soit 1,38%. Nos Licences Professionnelles Tourisme ne "vampirisent" donc pas les étudiants des IUT pas plus qu'elles ne dépendent de la candidature de ces étudiants pour leurs recrutements. Nous pouvons constater que les IUT et nos Licences Professionnelles "Tourisme" ne visent ni n'attirent les mêmes publics. Peut-on, dès lors parler d'un risque de "concurrence interne"?

3. Nous rappelons que nos recrutements sont effectués à l'échelle nationale et, même, internationale. La très grande majorité de nos étudiants n'est pas issue de filières UBO mais de BTS Tourisme et Hôtellerie. Les BTS "Commerce international", "Communication" voire "Management" sont également régulièrement représentés au sein de nos formations. Il en va de même pour des étudiants issus de filières universitaires mais venant d'autres universités. Là encore, observons que nos Licences Professionnelles offrent un débouché à des étudiants jusqu'alors non-inscrits à l'UBO, contribuant ainsi à l'attractivité de notre Université.

4. Nous sommes convaincus que la réforme des IUT -qui délivreront désormais un diplôme de niveau Bac + 3- ne portera pas préjudice à nos Licences car, au terme de leur bachelor, certains étudiants voudront toujours ajouter une corde à leur arc et se "colorer" en Tourisme. C'est ce que font déjà régulièrement les étudiants linguistes qui attendent d'avoir leur Licence LEA ou LLCE complète pour se spécialiser en Tourisme en un an en rejoignant nos Licences Professionnelles. Ils se ménagent de la sorte la possibilité de réaliser un stage long dans l'univers touristique, souvent à l'étranger et fondateur dans leurs CV. De ce fait, ces étudiants titulaires d'une Licence ou -demain- d'un bachelor obtiennent, en 4 ans, deux diplômes de niveau Bac + 3, ce qui favorise bien évidemment leur insertion professionnelle -s'ils souhaitent rejoindre le marché du travail- ou une admission dans le Master de leur choix à l'issue de l'obtention de notre Licence Professionnelle.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)